

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2015

Numéro de version 37

Révision: 27.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

• **Nom du produit:** DPD No.2

• **Code du produit:** 00511539(BT), (4)511530(BT), (4)511531(BT), (4)511532(BT), 5115330(BT)

• **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

• **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

• Fournisseur :

Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

• Service chargé des renseignements :

e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"

• Contact pour les informations techniques:

Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE:



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger** GHS07

• **Mention d'avertissement** Attention

• Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• Conseils de prudence

P280 Porter des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

• **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2015

Numéro de version 37

Révision: 27.03.2015

Nom du produit: DPD No.2

(suite de la page 1)

* SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : Préparation contenant des composés inorganiques.

• Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7758-02-3	bromure de potassium	Eye Irrit. 2, H319	70-80%
EINECS: 231-830-3			

- **REACH - substances pré-enregistrées** Tous les éléments sont REACH pré-enregistrés.
- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 minutes) et consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
irritation
En cas d'ingestion en grande quantité:
toux
dyspnée
état maladif
vomissement
Perte des repères dans l'espace
fatigue
spasmes
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Gaz hydrochlorique (HCl)
brome
bromure d'hydrogene
Oxyde de dipotassium
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

* SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2015

Numéro de version 37

Révision: 27.03.2015

Nom du produit: DPD No.2

(suite de la page 2)

Recueillir par moyen mécanique.
Assurer une aération suffisante.

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de poussière.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun** : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
 - **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
Protéger contre les effets de la lumière
 - **Température de stockage recommandée** : 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)
 - **Classe de stockage** : 13
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

* SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.
 - **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Equipement de protection individuel** :
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer
 - **Protection respiratoire** :
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
 - **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P2
 - **Protection des mains** :
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 - **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
 - **Protection des yeux** :
Lunettes de protection hermétiques.
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
 - **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2015

Numéro de version 37

Révision: 27.03.2015

Nom du produit: DPD No.2

(suite de la page 3)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:	
Forme :	Tablettes
Couleur :	blanc
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	5,8
· Point de fusion :	730 °C
· Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,5 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:**
 - acides
 - composés halogène
 - agents d'oxydation
 - > Dégagement de forte chaleur
- **Produits de décomposition dangereux:** voir paragraphe 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit / de préparation.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **des yeux** : Effet d'irritation.
- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique** : chronique: dermatite
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** aucunes autre données disponibles

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2015

Numéro de version 37

Révision: 27.03.2015

Nom du produit: DPD No.2

(suite de la page 4)

* SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** :
Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** aucunes autre données disponibles
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 07*	produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
-----------	---

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2015

Numéro de version 37

Révision: 27.03.2015

Nom du produit: DPD No.2

(suite de la page 5)

* SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Acronymes et abréviations:**

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

- **Sources.**

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR